

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2016

**PRESENTS (26) :** Mmes et MM Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Lionel CATRAIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Patricia GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Presclia LAKEHAL, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Grégory NOWAK, Marie-Claire PELTIER, Jean-François PERRAUD, Jacqueline PONE, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Anne-Claire ROUANET, Jean-Jacques RUER, Solange VENDITTELLI.

**Pouvoirs (4) :** Mme Josiane MOMBRUN à M. Guy BOISSERIN, Mme Céline ROTHEA à Mme Françoise GAUQUELIN, M. Rémi FOURMAUX à M. Grégory NOWAK, M. Martial GILLE à M. Jean-Louis IMBERT.

**Absent(e)s excusé(e)s (3) :** Mmes et M. Elisabeth CAILLOZ, Matthieu CHAUVIN, Marie-Hélène MARTINAUD.

**SECRETAIRE :** Mme Martine RIBEYRE.

## Ouverture de la séance à 20 h 30.

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 22 novembre 2016 à l'unanimité des membres présents.
- Décisions du Président et du Bureau
  - **Décisions du Président**

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

## ADMINISTRATION

- **Indemnité complémentaire de conseil du receveur**

Monsieur le Président rappelle, sauf en cas de délibération en début de mandat, que chaque commune la détermine selon ses besoins et l'organisation de son service financier, et que le montant de base est fixé à 2 687 €.

Concernant la CCVG, il propose d'appliquer à cette base un taux de 50 %, taux approuvé en Bureau.

Suivant un rapide tour de table :

- Montagny, Vourles, Millery appliquent un taux à 100 %,
- Brignais réduit régulièrement et a voté un taux à 50 %,
- Chaponost a voté un taux à 50 % l'an passé et n'a pas prévu de nouvelles baisses.

Monsieur MINSSIEUX précise la position de Brignais qui considère que la fonction doit apporter un service qui n'a pas à être rétribué par le biais d'un intéressement.

Il est précisé que les CCAS de Chaponost et de Brignais ont voté 0 %.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## FINANCES

- **Décision modificative n° 3**

Monsieur FAGES précise que cette décision concerne l'exploitation du centre aquatique.

### 1) En section de fonctionnement

Chapitre	Compte	N_Comp	fonction	DM n°3 2016
011 - Charges à caractère	60633 - Fournitures de voirie	60633	822	- 30 000,00 €
65 - Autres charges de ges	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	6574	413	43 000,00 €
				<b>13 000,00 €</b>

  

Chapitre	Compte	N_Comp	fonction	Code_SERVICES	DM n°3 nov 2016
75 - Autres produits de gestion courante					13 000,00 €
75 - Autres produits de ges	757 - Produits divers de gestion courante	757	413	CA	13 000,00 €
				<b>Total</b>	<b>13 000,00 €</b>

### 2) En section d'investissement

il s'agit de demander à la trésorerie de diminuer le montant acté lors du BS.

Compte	N_Comp	fonction	SERVICES	BP 2016	DM n°3 déc. 2016
				- €	509 594,88 €
1068 - Excédents de fonctionnement capital	1068	1			509 594,88 €
				<b>10 366 654,00 €</b>	- 509 594,88 €
1641 - Emprunts en euros	1641	1		<b>10 366 654,00 €</b>	- 509 594,88 €
<b>Total affecté</b>					- €

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Budget Primitif 2017**

Monsieur FAGES annonce qu'il n'y a pas de changement par rapport au DOB :

- dépenses de gestion et de missions : 17 717 K€, dont 14 560 K€ reversés aux communes,

- dépenses d'investissement : 3 125 K€,
- recettes d'investissement : 1 424 K€ nécessitant un besoin de financement de 1,7 M€ et donc un emprunt théorique de 573 467 € pour équilibrer le budget.

### 1. Les ressources (recettes) de fonctionnement et les prélèvements sur ressources (AC, DSC, FPIC) :

Monsieur FAGES :

- rappelle que les dotations de fonctionnement sont dorénavant composées de la dotation de compensation de salaires mise en place en 1999 (3 338 690 €), de compensations au titre d'exonérations, et de la DCRTP,
- évoque la décision prise de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe, et informe que l'hypothèse d'évolution des bases correspond à celle de 2016,
- note la stabilité de la CVAE, contribution sans aucune marge de manœuvre,
- précise que les subventions participations concernant l'environnement ont été minimisées car les actions sont inconnues à ce jour.

Il conclut que la seule marche de manœuvre reste l'évolution des bases.

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2016	BP 2017
RECETTES COURANTES DE FONCT		19 245 426	19 486 276
dotations de fonctionnement (& compensat. Fisca)		4 351 461	4 211 461
	di DCRTP	739 171	739 171
impositions directes (CFE- TH- CVAE,...)		12 248 440	12 536 815
	di FNGIR	1 405 780	1 405 780
	Aut. rec. Fisc. (TEOM1 960K€ & taxe séjour)	1 978 000	1 980 000
recettes d'exploitation	subvention participat. aux actions Environnement / Agric / ENS	40 625	5 000
	redevances GV + subv CAF GV + parti Brig POV (salaire)	105 000	112 000
	produits d'exploit Pépinière (loyers & elec. Solaire)	80 000	73 000
	redevances concessionnaire Cent Aquatique	-	120 000
	rec. divers (excep. asse, rbst, particip,...)	20 100	26 000
	loyers gendarmerie	421 900	422 000

Fiscalité FPU de la CCVG			CA 2015 (notif. dec. 2015)	BP 2016 (prév.) bases 2015 + 2%	CA prév. 2016 notif. DGFIP du 24/11/16	BP 2017 bases 2016 + évol. constatée CA 2015/ CA 2016	Evolution 2015/2016
Fiscalité directe (CFE + TH + TFB + TFNB) (= 56% de la fiscalité)			7 375 260 €	7 416 353 €	7 492 239 €	7 612 130 €	276 249 €
CET	CFE	base	15 701 237	16 015 020	16 112 557	16 534 651	411 000
		taux	23,76%	23,76%	23,76%	23,76%	0,00%
	produit	3 730 614	3 805 169	3 828 344	3 928 633	2,6%	
	CVAE	produit	3 241 845	3 237 307	3 392 422	3 305 529	notif. DGFIP
	Total Taxes Eco. <sup>9</sup>		6 972 459	7 042 476	7 220 766	7 234 162	248 307 €
Taxes Ménages	TH	base	50 759 732	50 221 740	50 919 200	51 079 168	2 545 000
		taux	6,72%	6,72%	6,72%	6,72%	0,00%
	produit	3 411 054 €	3 374 901 €	3 421 770 €	3 432 520 €	0,3%	
	TFB	base	45 349 800	46 010 160	47 048 843	48 811 540	1 508 000
	taux	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,00%	
	produit	226 749 €	230 051 €	235 244 €	244 058 €	3,7%	
	TFNB	base	279 306	254 370	280 864	282 430	1 300
	taux	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%	0,00%	
	produit	6 843 €	6 232 €	6 881 €	6 920 €	0,6%	
	Total Taxes ménages		3 644 646	3 611 184	3 663 896	3 683 497	19 280 €
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	20 424	-	20 504	20 504	
	TASCOM	produit	100 613	102 000	100 613	100 613	
	IFER	produit	91 342	87 000	92 259	92 259	
	Total Taxes secto.		212 379	189 000	213 376	213 376	997
Doc. Compe ns	DCRTP (c74)	dotation	739 171	739 171	739 171	739 171	
	FNGIR (c73)	produit	1 405 780 €	1 405 780 €	1 405 780 €	1 405 780 €	
	Total Compensat.		2 144 951	2 144 951	2 144 951	-	
	Compensat d'Exo. & Rôles comp.	produit	310 897	-	80 575	-	
	Total Fiscalité (sauf DCRTP & alloc <sup>9</sup> )		12 545 961	12 248 440	12 584 392	12 536 815	38 431

### Le détail du FPIC, de la DSC et de l'AC pour 2017 :

A partir de 2017, la CCVG ne prenant plus en charge que 50 % du FPIC dû par les communes, M. FAGES rappelle que ces dernières devront désormais intégrer la charge restante dans leur budget.

Notification du prélèvement et évaluation de la répartition du FPIC en 2016								
Collectivité	Territoire	CCVG	Brignais	Chaponost	Millery	Montagny	Vourles	5 communes
Montant total	2 245 726 €	693 499 €	638 853 €	429 038 €	173 846 €	128 368 €	182 122 €	1 552 227 €
% répartition	100%	30,88%	28,45%	19,10%	7,74%	5,72%	8,11%	69%

FPIC (prélèvement sur ressources)	2016	taux	2017
prélèvement budget CCVG du FPIC	-2 245 726		-693 499
dt part CCVG	693 499	0,0	693 499
dont part des 5 Communes	1 552 227	0,0	0
FPIC restant à charge Brignais	0	41,16%	638 853
FPIC restant à charge Chaponost	0	27,64%	429 038
FPIC restant à charge Montagny	0	8,27%	128 368
FPIC restant à charge Millery	0	11,20%	173 846
FPIC restant à charge Vourles	0	11,73%	182 122

Concernant la DSC, M. FAGES remémore que la CCVG garantie aux communes qu'elles toucheront chaque année au minimum, quel que soit le mécanisme de calcul, ce qu'elles ont touché l'année précédente. Il ajoute qu'ainsi, en 2017, la CCVG compensera à hauteur de 15 246 €.

Il indique que les clauses en cours à la CCVG pourraient être remises en question dans quelques années : faut-il continuer d'actualiser et de maintenir la garantie d'évolution ?

Monsieur BERARD trouvant les gestions du FPIC et de la DSC complexes pense qu'elles pourraient être simplifiées.

Monsieur FAGES répond qu'il est fort possible que, l'année prochaine, la CCVG ne prenne en compte que « son » FPIC.

Enveloppe 2016 avant garantie	Actualisation*	Enveloppe 2017 avant garantie (+ 4999 €)
2 504 964	1,0020	2 509 974
	Indexation	5 010
	gar. d'évolut	15 246
	Total	2 525 219
	Ecart tot.	20 255
<b>Quote part 50% FPIC 2016</b>		<b>776 114</b>
<b>DSC 2017 définitive</b>		<b>3 301 333</b>
rappel : DSC définitive versée en 2016		2 504 964
<b>Ecart final 2017/2016</b>		<b>796 369</b>

ventilation DSC 2017	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Population + Charges	55,00%	388 508 €	160 695 €	90 126 €	108 894 €	1 380 485 €
cri. : Pot. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00%	145 840 €	161 621 €	161 924 €	121 784 €	752 992 €
critère : évol. bases TP / 1999 figées à 2010	15,00%	147 189 €	118 141 €	44 756 €	30 648 €	376 496 €
<b>Montant DSC 2017 (avt garantie)</b>	<b>925 292</b>	<b>668 270</b>	<b>367 374</b>	<b>282 596</b>	<b>266 441</b>	<b>2 509 974 €</b>
Compensation pour garantie d'évolution	10 050	1 491	0	3 705	15 246	
<b>DSC 2017 avec garantie d'évolut*</b>	<b>935 341</b>	<b>669 762</b>	<b>367 374</b>	<b>282 596</b>	<b>270 146</b>	<b>2 525 219</b>
Quote-part FPIC pris en charge	319 427	214 519	86 923	64 184	91 061	776 114
<b>DSC 2017 définitive</b>	<b>1 254 768</b>	<b>884 281</b>	<b>454 297</b>	<b>346 780</b>	<b>361 207</b>	<b>3 301 333</b>
rappel : DSC définitive versée en 2016	935 341	669 762	351 579	278 136	270 146	2 504 964
Ecart final 2017/2016	319 427	214 519	102 718	68 644	91 061	796 369

AC 2017	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
<b>produit de TP transférée en 2 000</b>	<b>4 621 646</b>	<b>2 093 718</b>	<b>495 981</b>	<b>562 909</b>	<b>971 800</b>	<b>8 746 054</b>
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues Transferts voirie-investissement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts voirie-fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
<b>COMPENSATION NETTE = AC</b>	<b>4 514 524</b>	<b>2 064 916</b>	<b>495 981</b>	<b>562 909</b>	<b>961 103</b>	<b>8 599 433</b>

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2016	BP 2017
reversements (y compris FPIC)	Attribut Compens.aux Communes		8 600 000
	Reversement TEOM au SITOM (+TS au CD69)	15 068 800	1 963 800
	Reverst FPIC part CCVG à l'Etat		620 000
	Reverst FPIC Parts Communes à l'Etat		1 380 000
	Reversement DSC aux Communes		2 505 000
			14 560 000

## 2. Les autres dépenses de fonctionnement :

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2016	BP 2017
<b>DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS</b>		<b>18 386 180</b>	<b>17 717 530</b>
fs de perso. & gestion	<b>frais de personnel + élus</b>		1 446 500
	di fs Elus + Assemblée		73 500
	di pers. Comm & Ext (Voirie, CCL, BV Comm, MP, ADS...)	1 630 800	87 000
	<b>frais et moyens généraux</b>		184 300
	di fs de structure (matériel, informat., maintenance)		31 000
	di fs de gest admin (assces, fournitures...)		111 800
di fs de MP et HA mu* (hors GRF)		41 500	
dépenses des missions	mission entretien voiries urb & éco et voies douces		451 300
	mission - tourisme		103 000
	mission pôle social (POV-aet So GV-Eco-Emplois)		81 100
	missions environnement & agriculture		75 300
	mission PLH-Aménagt du Territ- Dév. Eco		82 780
	Gestion centre aquatique (subvention d'équilibre + AMO DSP)	1 686 500	290 000
	Gestion bât siège et Rochilly		112 550
	gestion Aires d'Accueil Gens du Voyage		273 200
	gestion bât Pépinière		34 450
	gestion bât Cendamerie BMO (hors rist de la dette)		52 800
participation SOL		130 000	
			1 516 610

### Frais de personnel + élus (1 440 K€)

Monsieur FAGES décompose les dépenses de frais de personnels extérieurs (16 700 €) :

- pendant 3 mois, mise à disposition du personnel de communication de Brignais,
- une journée par semaine, mise à disposition informatique de Brignais (4,7 K€),
- frais d'intervention des brigades vertes (1 K€),
- intérim et remplacements (5 K€).

Il précise que ces frais sont en forte baisse du fait de l'intégration d'un grand nombre de personnels.

Concernant les 26 ETP (1 292 K€), M. FAGES énonce leur répartition dans les différents pôles :

- pôle ressources : 6 ETP (337 K€),
- pôle voirie : 7 ETP (346 K€),

- pôle aménagement urbain et économique : 3,7 ETP (161 K€),
- pôle mutualisé marchés publics juridiques : 4,5 ETP (236 K€),
- pôle social : 4 ETP (212 K€).

Monsieur FAGES précise la ligne assurances (56 090 €), dont 47 780 € de primes.

Il détaille la ligne élus et assemblée (75 430 €) :

- 55 K€ d'indemnités,
- 13 500 € de cotisations,
- 6 930 € de frais divers.

### **Autres dépenses de fonctionnement :**

Monsieur FAGES détaille les lignes de dépenses de fonctionnement :

- Entretien des voiries : voiries urbaines (113 K€), voies douces (7 K€), zones d'activités (68 500 €).

Monsieur COMBET demande des précisions sur le budget voirie pour 2016 et 2017.

Monsieur FAGES répond que les deux années ne peuvent être comparées : 188 K€ correspond aux dépenses réelles de 2016 budgétées pour 2017 alors que le BP 2016, non dépensé, était basé sur les chiffres des années précédentes.

- Mission tourisme : office de tourisme (93 K€), ADTL (10 K€).
- Mission pôle social (70 K€) :
  - actions politique de la ville (40 K€) : participation aux frais du bâtiment de Brignais (13 K€), subventions aux associations partenaires (27 K€),
  - subventions aux partenaires de l'emploi (30 K€), dont *Passerelle* (23 K€).

Il rappelle qu'une délibération devra être votée pour chaque association.

- Missions environnement et agriculture (76 K€) :
  - Agriculture : partenariats sur la prévention et la biodiversité (20 K€), frais de salons et d'expositions (6 K€), frais de communication et d'édition (6 K€), frais d'études sur la stratégie (13 K€), subventions aux partenaires penap (6 K€),
  - Environnement : surveillances ONF (16 K€), partenariat COPAMO sur les espaces naturels et sensibles (2 k€).

Monsieur FAGES répète qu'il ne s'agit que d'un budget et que ces points seront discutés en commission.

- Mission PLH - aménagement du territoire urbain – Dév. Eco (72 560 €) :
  - Mission PLH - aménagement du territoire urbain : OPAC du Rhône... (19 560 €), ESIG (20 K€),
  - Vie des entreprises : adhésion aux partenaires (7 K€), participation aux événements et salons économiques (2 k€), conventions de financement (CCI, etc.) (24 K€).

Monsieur FAGES précise que toutes les subventions sont intégrées dans le budget mais ne sont pas fléchées.

- Gestion du bâtiment siège et de Rochilly :
  - Sacuny (94 K€) : location véhicules et photocopieurs (36 K€), contrats de maintenance (14 K€), télécoms (21 K€), nettoyage (6 K€), divers (électricité, chauffage, carburant, réparations/entretien) (15 K€),
  - Rochilly (9 400 €) : taxe foncière et TEOM (4 800 €), espaces verts (3 900 €).
- Aire d'accueil des gens du voyage (207 K€) :
  - aire de passage (181 700 €) : Hacienda (110 K€), SITOM (13 K€), eau/électricité (43 500 €, en partie récupérables sur l'indemnité), maintenance/réparations (17 K€), frais de contentieux et d'impayés (2 500 €), taxe foncière (2 k€).
  - aire de grand passage (25 300 €) : gestion (10 K€), SITOM (5 K€), eau/électricité (1 500 €), contentieux (2 500 €).
- Pépinière d'entreprises (34 450 €) : taxe foncière et TEOM (11 700 €), entretien/réparations (6 500 €), maintenance (5 K€), nettoyage (1 800 €), électricité/chauffage (7 500 €), divers (1 050 €).
- BMO et gendarmerie (56 700 €) : taxe foncière (22 K€), TEOM (3 600 €), contrats de maintenance (8 K€), entretien/réparations (23 K€).

Il insiste sur le nouvel et important budget (462 500 €) pour le centre aquatique : transports scolaires (30 K€), taxe foncière (40 K€), subventions d'exploitation pour suggestion de service public (226 K€), 166 500 € de subventions d'exploitation pour contraintes institutionnelles de service public (accueil des scolaires (55 K€), des 3 associations sportives (79,7 k €), mise à disposition pour la CCVG (3 590 €)).

Il conclut sur un coût net de 270 K€ (budget - 30 K€(transport) - 40 K€ (taxe foncière) - 120 K€ (redevances)).

### **3. Les équilibres budgétaires et l'autofinancement :**

<i>EQUILIBRES FINANCIERS</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
<b>1- EPARGNE &amp; GESTION</b>	859 246	1 768 746
annuité en intérêts de la dette	116 200	190 000
intérêts de la dette (sect. Pct)	111 800	164 000
solde ICNE	4 500	26 000
solde produits-autres charges financ.	0	0
solde produits-charges exceptionnelles	0	0
<b>2- AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	742 946	1 578 746
annuité en capital	329 600	460 000
rembt en capital (sect. Pt)	325 100	452 000
rembt. Cautions	4 500	8 000
<b>3- AUTOFINANCEMENT NET</b>	413 346	1 118 746

#### 4. Le programme d'investissement 2017 et son financement :

##### Investissement 2017

PLH	450 000 €
Voiries urbaines et éco	1 800 000 €
Autres opérations :	800 000 € dont :
- Réhabilitation de l'Orangerie	250 000 €
- Réserve foncière (Agriculture et ENS...)	100 000 €
- Gendarmerie (réhabilitations)	400 000 €
- Centre aquatique (ajouts d'équipements)	50 000 €

Monsieur FAGES précise qu'il s'agit d'une remise en état de l'orangerie.

Concernant la gendarmerie, M. BOISSERIN indique qu'il s'agit de la réhabilitation totale de la partie administrative, de la transformation du bureau en pôle judiciaire, et de l'ajout de deux logements pour adjoints réversibles en logement pour une famille. Il rappelle que la gendarmerie a été inaugurée en 1993 pour 13 gendarmes, qu'ils sont à ce jour 27, et qu'aucuns gros travaux n'ont jamais été réalisés.

Monsieur FAGES complète qu'il s'agit d'une première tranche pour 2017, le budget total étant d'environ 800 K€.

Monsieur FAGES considère que le montant des restes à réaliser de 2016 devrait être de plus de 2,9 M€, notamment la requalification des parcs d'activités (151 K€ au parc des Aigais) et les acquisitions foncières.

Monsieur MENARD rappelle qu'il avait été évoqué d'avoir 100 K€ en acquisitions foncières dans la perspective de donner du corps à cette compétence. Monsieur FAGES qu'ils sont en ligne 22.

Madame GAUQUELIN ajoute que c'est une enveloppe commune agriculture et ENS.

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2016	BP 2017
(opérations)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 117 500	3 125 000
26	moyens généraux logistique CCVG	119 500	75 000
	opérations diverses ( orangerie,...)	900 000	250 000
46	voirie (prog. Annuel)	1 000 000	1 800 000
41	BMO & Gendarmerie	36 000	400 000
31	PLH / Aménagement	400 000	450 000
22	Environnement / ENS / Agric	20 000	100 000
35	Centre Aquatique	7 680 000	50 000
25&32	Gens du Voyage	100 000	0
dép CCVG	Avec dép CCVG aux Communes Opé en MO Unique	100 000	0
30	requalif des Parcs d'Activités ( intégré aux prog. Voiries)	605 000	0
21	acquisit foncières & batiments	1 657 000	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 330 000	1 424 787
	FCTVA	1 830 000	356 787
	subventions et fonds de concours	400 000	180 000
Rbst Communes	Rbsts dép Communes à CCVG Opé en MO Unique	100 000	0
	diverses recettes (cessions, retrocessions, op. patrimoniales, rev <sup>o</sup> de marché...)	0	888 000
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Dép-Rec)		10 787 500	1 700 213
AUTOFINANCEMENT NET (appel)		413 346	1 118 746
EMPRUNT		10 374 154	573 467
encaissement, Cautions			8 000
Variation du FONDS DE ROULEMENT		0	0
EXCEDENTS DE CLOTURE		0	0

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

##### • AC et DSC 2017

Monsieur FAGES précise que les montants de l'AC sont strictement identiques à ceux de 2016.

AC 2017	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transférée en 2 000	4 621 646	2 093 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
<b>COMPENSATION NETTE = AC</b>	<b>4 514 524</b>	<b>2 064 916</b>	<b>495 981</b>	<b>562 909</b>	<b>961 103</b>	<b>8 599 433</b>
ventilation DSC 2017						
critère : Population + Charges	55,00%	632 262 €	388 508 €	160 695 €	90 126 €	1 088 591 €
cri.: Pot. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00%	145 840 €	161 621 €	161 924 €	161 823 €	631 208 €
critère : évol. bases TP / 1999 figées à 2010	15,00%	147 189 €	118 141 €	44 756 €	30 648 €	336 734 €
Montant DSC 2017 (avt garantie)		925 292	668 270	367 374	282 596	2 509 974 €
Compensation pour garantie d'évolution		10 050	1 491	0	0	11 541
DSC 2017 avec garantie d'évolution*		935 341	669 762	367 374	282 596	2 625 219
Quote-part EPIC pris en charge		319 427	214 519	86 923	64 184	685 053
<b>DSC 2017 définitive</b>		<b>1 254 768</b>	<b>884 281</b>	<b>454 297</b>	<b>346 780</b>	<b>3 301 333</b>
rappel : DSC définitive versée en 2016		935 341	669 762	351 579	278 136	2 504 964
Ecart final 2017/2016		319 427	214 519	102 718	68 644	796 369

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

##### AMENAGEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE / PLH

##### • PLH – Garantie d'emprunts Cité Nouvelle pour un montant de 68 338,00 €

Madame GAUQUELIN précise que cette garantie a déjà été discutée en septembre et qu'une erreur matérielle dans la délibération oblige à la reprendre.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH – Etat récapitulatif des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux**

Madame GAUQUELIN informe que cette délibération fait suite à la demande de plusieurs membres.

Monsieur FAGES précise que 17 M€ ont été garantis, ce qui amènerait à payer 584 K€ par an si l'intégralité des bailleurs faisait faillite.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **AGRICULTURE**

- **Soutien à l'agriculture suite à la grêle**

Madame GAUQUELIN rappelle qu'une délibération semblable a déjà été adoptée pour un problème de fourrage.

Monsieur MINSSIEUX souhaite plus d'informations sur l'agricultrice de Brignais. Des informations lui seront données.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Monsieur le Président rappelle qu'un repas au *Restaurant des Vallières* sera organisé pour fêter les 20 ans de la CCVG.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 21 h 40.

Le secrétaire de séance



A Brignais le 09.01.2017